

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Dole - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 18 septembre 2025
Date de publication : 2 octobre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	CHAPIN Jean-Paul
LEFEVRE Jean-Philippe	ANTOINE Patricia	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
GAGNOUX Jean-Baptiste	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	DRUET Timothée	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	GOMET Nicolas	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
MATHEZ Christian suppléé par GUYON Nicole	LEGRAND Jean-Luc suppléé par GRILLE Edith

Conseillers absents ayant donné procuration

SOLDAVINI Grégory donne procuration à ROY Jean-Yves
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
CALINON Séverine donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GIROD Isabelle donne procuration à PECHINOT Jacques
GRUET Justine donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

Conseillers absents non suppléés et non représentés

TRONCIN Dominique	CHAUCHEFOIN Gérard	LABOUROT Céline
CHEVAUX Bruno	DIEBOLT Alain	GRUET Olivier
VERNE Pierre	JACQUOT Patrick	GINET Gérard
BONIN Jean-Luc	VIVERGE Patrick	LAGNIEN Jacques

Objet : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC – Modalités de répartition du prélèvement 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a instauré, à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, le principe et les grandes lignes d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les ressources de ce fonds étaient fixées à 150M€ pour 2012, 360M€ pour 2013, 570M€ pour 2014 et 780M€ pour 2015. A compter de 2016, les ressources du fonds sont fixées à 1Md€ (un milliard d'euros).

Les intercommunalités sont l'échelon de référence : la mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal en agrégeant la richesse de l'EPCI avec celle de ses communes membres par le biais du potentiel financier agrégé (PFIA).

Comme l'année précédente, l'ensemble intercommunal, composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres, est bénéficiaire net en 2025. Le montant global net attribué à l'Ensemble Intercommunal s'établit à 1 001 979 €, soit 318 053 € de prélèvement (dépense) et 1 320 032 € de reversement (recette).

Pour mémoire, la contribution globale 2024 sur le territoire du Grand Dole s'est élevée à + 919 116 € nets, soit une augmentation + 82 863 €.

La répartition de droit commun est récapitulée en annexe à la présente délibération, soit un produit net de 1 001 979 € pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 0 € pour l'ensemble des 47 communes.

Conformément aux engagements renouvelés dans le cadre du Pacte de Solidarité Fiscal et Financier adopté par le Conseil Communautaire à l'occasion de sa séance du 8 avril 2021, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole conserve la totalité du produit net 2025 de l'ensemble intercommunal, soit 1 001 979 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE DÉROGER** à la répartition de droit commun pour le FPIC au titre de l'exercice budgétaire 2025, selon le tableau joint en annexe, pour le prélèvement et le reversement, et pour les années suivantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires à cette évolution, visant à faire prendre en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la part revenant théoriquement aux communes.

SCRUTIN	POUR : 72	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	

*Fait à Dole, le 25 septembre 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique

Jean-Pascal FICHERE.



FPIC COMMUNES	CONTRIBUTION		ATTRIBUTION		NET 2025	
	DROIT COMMUN	DECISION GD (selon PSFF)	DROIT COMMUN	DECISION GD (selon PSFF)	DROIT COMMUN	DECISION GD (selon PSFF)
ABERGEMENT LA RONCE	-7 085	0	0	0	-7 085	0
AMANGE	-888	0	8 895	0	8 007	0
ARCHELANGE	-537	0	3 062	0	2 525	0
AUDELANGE	-631	0	3 922	0	3 291	0
AUMUR	-814	0	6 071	0	5 257	0
AUTHUME	-2 353	0	10 983	0	8 630	0
AUXANGE	-456	0	2 890	0	2 434	0
BAVERANS	-1 117	0	7 560	0	6 443	0
BIARNE	-879	0	7 158	0	6 279	0
BREVANS	-1 663	0	9 368	0	7 705	0
CHAMPAGNEY	-903	0	8 035	0	7 132	0
CHAMPDIVERS	-995	0	6 554	0	5 559	0
CHAMPVANS	-3 549	0	19 983	0	16 434	0
CHATENOIS	-932	0	6 017	0	5 085	0
CHEVIGNY	-624	0	3 801	0	3 177	0
CHOISEY	-3 608	0	9 508	0	5 900	0
CRISSEY	-1 619	0	9 819	0	8 200	0
DAMPARIS	-8 564	0	26 099	0	17 535	0
LE DESCHAUX	-2 198	0	16 059	0	13 861	0
DOLE	-74 714	0	259 469	0	184 755	0
ECLANS NENON	-839	0	5 771	0	4 932	0
FALLETANS	-877	0	6 614	0	5 737	0
FOUCHERANS	-5 419	0	31 570	0	26 151	0
FRASNE LES MEULIERES	-248	0	1 852	0	1 604	0
GEVRY	-1 527	0	11 429	0	9 902	0
GREDISANS	-295	0	1 905	0	1 610	0
JOUHE	-1 192	0	9 594	0	8 402	0
LAVANGEOT	-312	0	2 114	0	1 802	0
LAVANS LES DOLE	-705	0	4 932	0	4 227	0
MALANGE	-621	0	5 462	0	4 841	0
MENOTEY	-631	0	5 184	0	4 553	0
MOISSEY	-1 173	0	9 146	0	7 973	0
MONNIERES	-947	0	5 595	0	4 648	0
NEVY LES DOLE	-585	0	4 982	0	4 397	0
PARCEY	-2 393	0	14 581	0	12 188	0
PEINTRE	-294	0	2 150	0	1 856	0
PESEUX	-659	0	4 572	0	3 913	0
POINTRE	-336	0	1 624	0	1 288	0
RAINANS	-551	0	4 653	0	4 102	0
ROCHEFORT SUR NENON	-4 972	0	0	0	-4 972	0
ROMANGE	-485	0	3 041	0	2 556	0
SAINT AUBIN	-4 082	0	27 989	0	23 907	0
SAMPANS	-2 456	0	16 795	0	14 339	0
TAVAU	-12 221	0	41 975	0	29 754	0
VILLERS ROBERT	-581	0	3 347	0	2 766	0
VILLETTE LES DOLE	-1 741	0	11 931	0	10 190	0
VRIANGE	-364	0	2 637	0	2 273	0
Total Communes	-160 635	0	666 698	0	506 063	0
GRAND DOLE	-157 418	-318 053	653 334	1 320 032	495 916	1 001 979
Total EPCI	-157 418	-318 053	653 334	1 320 032	495 916	1 001 979
Total Ensemble Intercommunal	-318 053	-318 053	1 320 032	1 320 032	1 001 979	1 001 979